

83e CONGRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

Assemblée Générale Statutaire



Animation : Bruno LEPRAT, Journaliste

Rapport financier

Michel LEJEUNE

Maire de Forges-les-Eaux (76) et Trésorier de l'ANMSCCT

Michel LEJEUNE

Vous avez reçu les éléments budgétaires par courriel et les retrouverez également dans vos dossiers.

I) Exécution du budget 2012

a) *Recettes*

En ce qui concerne les recettes effectives de cotisations, l'Association a perçu 511 126 euros. Les montants effectivement versés représentent 507 350 euros, soit les cotisations appelées auxquelles s'ajoute un retard de cotisations de 2011 de 1 112 euros.

Les cotisations impayées s'élèvent à 4 888 euros, représentant sept communes. Suite à nos relances, trois communes ont réglé leurs cotisations. Il s'agit de Duingt (74), de Cuxac-Cabardès (11) et de Nice (06). Il reste Montrosier (81), Bastia, Gouesnac'h (29) et Ur (66) qui n'ont pas réglé leurs cotisations pour un total de 1 632 euros.

Chaque année, nous radions les communes qui ne règlent pas leur cotisation, soit les quatre communes citées ci-dessus. Je vous propose de procéder de la même manière cette année et les suivantes.

Le total des recettes effectives sur l'année 2012 atteint 684 830 euros. Ce montant inclut les cotisations de 2012 pour 506 232 euros, un rappel de cotisation de 2011 représentant 1 112 euros, des participations aux réunions pour 2 325 euros, des partenariats à hauteur de 136 400 euros - une somme importante et je remercie à ce titre Géraldine LEDUC, qui effectue un important travail pour démarcher les partenaires -, des produits financiers pour 3 483 euros, un montant de 35 202 euros au titre de Famille Plus et 70 euros de produits divers.

b) *Dépenses*

Les dépenses effectives s'élèvent à 672 541 euros. Les postes les plus élevés cette année concernent

- les charges locatives - pour 15 533 euros -, du fait de travaux effectués dans l'immeuble du siège social ;
- Famille Plus, à hauteur de 33 276 euros, avec des réunions de terrain mais surtout l'organisation d'une communication nationale demandée par les maires et les référents pour disposer d'une meilleure lisibilité de l'offre touristique familiale pour ces communes ; une cotisation a été mise en place en 2012, qui a recueilli 35 202 euros ;
- des frais pour la tenue de notre congrès, en février 2012, à Paris – incluant la location d'une salle, le déjeuner, le matériel, etc. pour 14 381 euros.

c) Bilan

Le total du bilan s'élève à 1 071 408 euros en valeurs brutes dont 618 000 euros sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANMSCCT.

Les fonds associatifs s'élèvent à 441 215 euros contre 428 926 euros au 31 décembre 2011.

II) Prévisions budgétaires 2013

1) *Prévisions d'activités*

En 2013, l'Association poursuit ses activités en privilégiant les rencontres avec les élus. Elle est devenue une force de lobbying auprès des pouvoirs publics et défend les intérêts de ses adhérents sur :

- la fiscalité et les dotations ;
- la mise en œuvre de la réforme des communes touristiques et des stations classées ;
- les agendas 21 ;
- le calendrier scolaire ;
- la défense de la qualité des eaux de baignade ;
- les casinos ;
- le patrimoine ;
- le label Famille Plus ;

Par ailleurs, elle diffuse des dossiers et des informations utiles aux membres par le bulletin *France Tourisme* et par envois séparés.

2) *Prévisions de recettes*

En 2013, nous prévoyons une augmentation de 2 % des cotisations votée lors de notre dernière assemblée générale du 8 février 2012.

Aux cotisations, il convient d'ajouter les produits financiers résultant de placements des fonds de l'Association. Nous pouvons raisonnablement prévoir des recettes d'environ 522 500 euros.

L'Association travaille de façon étroite avec ses partenaires : Primagaz, Suez Environnement, Saur, la Caisse des dépôts et consignations, Veolia Environnement, Cofely INEO GDF Suez, Eco Emballages, Coca Cola Entreprise, EDF, Morgan'IT, Vinci Construction, Elior, Neige Soleil Tourisme Loisirs, Evertech et Economie d'Energie sur les dossiers intéressant ses adhérents.

Le montant total prévisionnel des recettes pour l'année 2013 atteint 670 500 euros.

3) *Prévisions de dépenses*

Le poste de dépenses lié au congrès est élevé en 2013, compte tenu de son organisation délocalisée à Fouesnant-les Glénan. 20.000 euros ont été budgétés.

Les prévisions de dépenses pour 2013 s'élèvent à 670 482 euros.

4) *Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes*

Stéphane SINTES, Commissaire aux Comptes

Je vais vous donner lecture des deux rapports établis conformément à la mission qui m'a été confiée.

a) Rapport général sur le contrôle des comptes annuels

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les vérifications auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de notre rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

b) Rapport spécial sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui serait attaché à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Concernant les conventions soumises au vote de l'assemblée générale, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Ces rapports ont été établis le 4 mars 2013, à Paris.

Je reste à votre disposition pour répondre à toute question.

Monsieur LEJEUNE

Nous pouvons donc soumettre le rapport financier à l'assemblée générale.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEJEUNE donne lecture de la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste Report à nouveau. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LEJEUNE donne lecture de la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LEJEUNE donne lecture de la résolution suivante :

« L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait de la présente assemblée pour effectuer les formalités et les publications nécessaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LEJEUNE

Nous devons également déterminer le niveau de l'augmentation de la cotisation pour 2014. Cette hausse atteignait 2 % lors de l'exercice précédent. Le conseil d'administration vous propose de procéder à la même hausse entre 2013 et 2014.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Rapport moral

Philippe MOST
Secrétaire Général de l'ANMSCCT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues, je suis heureux, en tant que Secrétaire Général de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, d'ouvrir notre **83^{ème} Assemblée Générale** statutaire dans cette belle station littorale de **Fouesnant-les Glénan**. La tenue d'un Congrès national représente toujours un investissement de tous et nous aurons l'occasion de féliciter Roger LE GOFF et ses équipes...

Au nom de vous tous, je souhaite remercier tous ceux, qui ont aux côtés de la commune de Fouesnant-les Glénan, apporté leur concours au bon déroulement de cette manifestation : son office de tourisme très efficace, son Palais des Congrès, le Pays Fouesnantais, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général du Finistère, ainsi que nos partenaires : la Caisse des Dépôts et Consignations, Primagaz, VEOLIA, Suez Environnement, EDF, VINCI, SAUR, Eco Emballages, Coca-Cola Entreprise, ELIOR, EVERTECH, Morgan-It, COFELY INEO et Economie d'Energie pour leurs soutiens financiers.

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, **le rapport moral complet se trouve dans vos mallettes**, je ne présenterai que l'essentiel des faits, qui ont marqué la vie de notre Association depuis notre dernière Assemblée Générale.

I) Vie de l'Association : rappel de fonctionnement

Pour son fonctionnement administratif, l'Association dispose d'une petite équipe de six personnes - très dynamique -. Elle se tient à votre disposition et peut vous recevoir au siège situé 47, quai d'Orsay dans le VII^e arrondissement de Paris.

Nous souhaitons la bienvenue aux communes qui nous ont rejoints depuis notre dernière Assemblée Générale : Vaux-sur-Mer (17), Fréhel (22), Cholet (49), Saint-Brévin-les-Pins (44), Angers (49), Metz (57), Mulhouse (68), Mâcon (71) et Bormes-les-Mimosas (83).

II) Actions de l'Association

1) *Relations avec les autres associations d'élus*

Comme chaque année, je rappelle les liens que nous entretenons avec d'autres associations d'élus, compte tenu de nos intérêts communs, ces relations entre associations d'élus sont importantes.

2) Outils de communication

a) France-Tourisme

Vous recevez tous les trimestres *France-Tourisme*, notre journal interne. Il est principalement consacré à la vie de l'Association, afin que vous puissiez suivre de près toutes les actions que mène l'ANMSCCT dans de nombreux domaines...

N'hésitez pas à transmettre à notre équipe les informations que vous voudriez voir publiées dans ce bulletin. Nous restons à votre écoute pour que ce journal soit au plus près de vos préoccupations.

b) Site Internet

Cette année, notre site Internet www.communes-touristiques.net a été particulièrement bien fréquenté : on compte 18.267 visites annuelles entre le 1^{er} avril 2012 et le 1^{er} avril 2013 (soit une augmentation de près de 40% par rapport à l'année dernière) et 70.607 pages vues. Sur une année, on compte plus de 62% de nouveaux visiteurs. Cette très forte fréquentation des visiteurs s'explique par la mise à disposition, aux seuls adhérents, de fiches synthétiques notamment sur les réformes des classements des communes touristiques et des stations classées ainsi que des offices de tourisme.

Il faut rappeler qu'on distingue sur le site une partie visible du grand public et une partie "extranet" réservée aux adhérents : vous y trouverez tous les comptes-rendus de l'Association, la version PDF de notre journal ainsi que des notes vous permettant de faire le point notamment sur la législation complexe du tourisme en France. N'hésitez pas à nous demander vos codes d'accès en cas d'oubli.

Le site Internet de votre commune est en lien sur la cartographie de nos adhérents. Vous pouvez ajouter les informations touristiques de votre commune (attrait majeur : monuments, activités, spectacles, animations...).

Vous pouvez également nous laisser des messages, nous essayons d'être les plus réactifs possible.

c) Commissions spécialisées

Comme le prévoit le règlement intérieur, l'Association a créé plusieurs Commissions spécialisées, très dynamiques.

Elles sont au nombre de sept et se réunissent très régulièrement :

- La Commission des *Finances Locales*
 - La Commission *Casinos*
 - La Commission *Territoires, Mobilités et Technologies numériques*
 - La Commission *Environnement et Développement Durable des Territoires*
 - La Commission *Hébergements Touristiques*
 - La Commission *Patrimoine*
 - Le Réseau *Agenda 21 et Tourisme durable*
- N'hésitez pas à rejoindre l'une ou l'autre !!

3) Participation au Congrès des Maires de France

A l'occasion du 95ème Congrès des Maires, notre association a co-organisé le mardi 20 novembre 2012 (Porte de Versailles - Paris), une table-ronde sur le rôle des communes et des intercommunalités dans le déploiement de la synergie commerce-tourisme.

4) *Trophées de l'Escale*

Pour la neuvième année les « **Trophées de l'Escale** » sont organisés dans le cadre d'un partenariat entre notre association, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), et pour cette nouvelle édition Suez Environnement.

L'objectif de ce trophée est la reconnaissance et la promotion de la qualité des installations portuaires de plaisance en France portant sur le respect de l'environnement et la qualité du service offert dans les ports aux navigateurs en escale.

Un jury de spécialistes a décerné les Trophées de l'Escale 2013 aux :

- **Port de Binic (22)**
- **Port Camargue (Le Grau du Roi 30)**
- **Port Nancy Saint Georges (54)**

5) *Petits-déjeuners de l'Association*

Un petit-déjeuner des communes touristiques s'est tenu le mercredi 26 septembre 2012 au restaurant *Chez Françoise*. Au programme : un tour d'horizon sur les potentialités de la télémédecine pour les élus. Deux intervenants : Marie-Noëlle CONVERT, Présidente du Groupe Morgan'IT et Louis MOLINIE, Maire de Terre-de-Haut (Guadeloupe).

6) *Création de l'ANIRT*

Afin d'apporter un soutien plus structuré aux communes touristiques de petites tailles, il a été décidé cette année de faire porter les efforts sur la création d'une association *ad hoc*. A ma demande Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux (76) a accepté de prendre la présidence d'une nouvelle Agence : **l'Agence Nationale pour l'Innovation Rurale et Touristique (ANIRT)**. Sylvain DENOYELLE, Maire de Nonsard-Lamarche (55), en est le Secrétaire Général.

Cette nouvelle Agence a pour objectif de proposer des programmes en matière de développement rural et touristique au bénéfice des communes de moins de 5000 habitants. L'idée consiste à développer des synergies entre communes rurales en s'appuyant sur les éléments constitutifs de l'attractivité touristique (sites, édifices, traditions culturelles culinaires, animations artistiques) qu'elles sont susceptibles de générer à partir de leur patrimoine.

III) Préoccupations de l'Association et dossiers d'actualité

L'Association mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents.

Je rappelle qu'elle participe à plusieurs instances dont les avis sont décisifs sur les problématiques qui nous intéressent.

Marc FRANCINA et Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains (95), nous représentent au sein du Comité des Finances Locales. Ils siègent tous les deux aux commissions spécialisées dans le domaine des casinos. Marc FRANCINA siège également au Conseil d'Administration d'Atout-France et notre Directrice Générale, Géraldine LEDUC, au Conseil National du Tourisme.

1) *Questions financières*

Rappelons que notre Président siège à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et qu'à ses côtés nous devons être vigilants sur l'évolution de la DGF et l'avenir

de la taxe de séjour. Nous aurons l'occasion d'écouter ce matin Frédéric REISS, Député-Maire de Niederbronn-les-Bains (67), qui se fera l'écho des propos de Serge MORVAN, Directeur Général des Collectivités Locales sur **l'évolution des dotations de l'Etat** pour les prochaines années.

Quant à **la taxe de séjour**, vous aurez tout à l'heure les résultats d'une enquête réalisée avec notre Association par le cabinet de Conseil CTR : une majorité de maires met en avant le problème du recouvrement de cette taxe.

2) Réforme des communes touristiques et des stations classées

Chaque année, nous rappelons les enjeux et la mise en œuvre de la réforme des communes touristiques et des stations classées, prévue par la loi du 14 avril 2006 : cette réforme était nécessaire car la reconnaissance juridique des communes touristiques n'était plus possible, faute de critères légaux.

a) Rappel des règles de caducité des stations classées

Les stations classées avant le 1^{er} janvier 1969 perdent leur classement le 1^{er} Janvier 2014.

La date butoir du 1^{er} Janvier 2014 concerne **325 communes**, dont seulement **61** ont été reclassées parmi les **89** stations classées selon la nouvelle procédure (chiffres au 03/06/2013).

C'est pourquoi Marc FRANCINA a écrit le 19 novembre 2012 aux maires de toutes les stations classées avant 1969 pour les inciter à prendre une délibération du conseil municipal demandant le classement avant le 1^{er} janvier 2013, démontrant ainsi la volonté politique des maires d'engager la procédure.

b) Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du classement

1. Conséquences de la réforme du classement des offices de tourisme

L'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme prévoit que **les stations classées devront disposer à partir du 1er janvier 2014 d'un office de tourisme première catégorie**.

Pour les petites communes, certains critères sont difficiles à obtenir : la marque qualité, les trois langues étrangères ou le nombre de personnel...

Durant une période transitoire s'achevant le **1er Janvier 2014**, toute commune touristique candidate au classement en station de tourisme peut disposer d'un **office de tourisme classé au moins au niveau deux étoiles** exerçant ses compétences sur son territoire.

2. Conséquences de la réforme du classement des hébergements touristiques

Les hôtels, campings et les résidences de tourisme ont perdu le bénéfice de leur ancien classement depuis le 23 juillet 2012. Une telle perte peut dégrader notamment le taux des hébergements classés par rapport aux hébergements classables qui doit être de 70%.

La loi du 22 mars 2012 prévoit cependant un assouplissement du délai de classement des meublés : est supprimée la date butoir du 23 juillet 2012 pour un maintien de la durée de classement à son terme, soit cinq ans. **Il s'agit d'une réponse à une demande de notre association.**

3. Conséquences sur le traitement des dossiers

Le délai d'instruction débute le jour où le dossier est réputé complet par le préfet : celui-ci dispose alors de six mois puis le dossier est adressé au ministre chargé du tourisme, qui dispose à son tour d'un délai de six mois pour prendre sa décision. Ainsi, toute demande de classement en station de tourisme devrait être assurée d'obtenir une réponse dans le délai d'un an à compter de la date de réception du dossier complet par le préfet de département.

En général, les délais sont beaucoup plus longs, compte tenu du nombre de dossiers à traiter en préfecture et au niveau du bureau de la sous-direction du tourisme chargé de les instruire.

De tels décalages dans les temps de traitement des dossiers deviennent préjudiciables pour les communes car il arrive que l'offre d'hébergements ait évolué suite à des déclassements alors même que les critères étaient remplis au moment de la complétude du dossier en préfecture ou que l'office de tourisme ait perdu son classement en étoiles.

c) Des solutions pour remédier aux difficultés des communes

* **Un arrêté interministériel, qui n'a pas encore été signé, devait assouplir les calculs de ratio d'hébergements et permettre des périodes d'ouverture des offices de tourisme plus courtes pour les petites stations.**

Notre Président a indiqué à la Ministre du Tourisme qu'il était urgent de trouver un moyen d'éviter que des dossiers de demande de classement soient refusés, car non traités dans les temps, certains critères n'étant plus remplis (cas du déclassement des hébergements ou de l'office de tourisme). La loi du 22 juillet 2009 ayant des conséquences importantes sur le classement des stations, il a également demandé un délai de grâce.

Dans le cadre de l'audience que Sylvia PINEL, Ministre en charge du Tourisme, a accordée à Marc FRANCINA, le 21 mai 2013, la Ministre s'est montrée très attentive à ces situations de blocages au niveau local. Elle a demandé à ses conseillers ainsi qu'à Jacques AUGUSTIN, Sous-Directeur du Tourisme, de prévoir rapidement une circulaire pour :

- rappeler l'intérêt, pour notre pays, de disposer de communes engagées dans une démarche d'excellence touristique
- demander aux Préfets d'accélérer l'instruction des dossiers. En obtenant la complétude avant la fin de l'année, cela pourrait permettre à nombre de communes autrefois classées de pouvoir continuer à se prévaloir de leur classement.

Un travail de concertation sur les critères de classement des offices de tourisme en catégorie I est actuellement mené par notre Association avec Offices de Tourisme de France.

Toutes ces questions seront abordées cet après-midi et nous aurons l'occasion de regarder un message filmé de Sylvia PINEL, Ministre du Tourisme, pour clôturer cette journée.

d) Nouvelle signalétique des communes touristiques et des stations classées et les panneaux à l'entrée des agglomérations

Dans le cadre de l'audience du 21 mai précédemment citée, Sylvia PINEL a également été sensible aux propositions du Président quant à l'importance de valoriser le classement une fois que celui-ci a été obtenu. Elle a indiqué qu'elle mentionnera systématiquement dans

ses lettres de félicitations aux communes nouvellement classées, la possibilité pour ces dernières de se doter d'une signalétique appropriée (communication sur les documents communaux et panneau(x) d'entrée de ville).

3) Décentralisation

Le 3 janvier 2013, Géraldine LEDUC a rencontré avec Michael BISMUTH au Ministère de l'Intérieur Serge MORVAN pour faire le point sur une disposition de l'Acte III de la décentralisation concernant la compétence tourisme.

Elle a rappelé la spécificité du tourisme en soulignant son caractère transversal et la difficulté pratique de mettre en œuvre une politique touristique au niveau communautaire. Elle a insisté sur la nécessité de laisser les communes **libres** de coopérer avec l'intercommunalité dont elles dépendent **en fonction du contexte local**. Cette position correspond à celle de l'Association des Maires de France. Marc FRANCINA l'a confirmé par courrier adressé à Serge MORVAN, Directeur Général des Collectivités Locales, le 7 janvier 2013 ainsi qu'à Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, le 29 janvier 2013.

Notre Président a été reçu avec Philippe AUGIER, Maire de Deauville (14) et Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains (95) le mercredi 20 février par Guillaume DENIS, Conseiller technique de Marlyse LEBRANCHU, afin de s'entretenir avec lui du futur projet de loi relatif à la décentralisation.

Le Premier ministre a annoncé mardi 2 avril 2013 que le texte relatif à la décentralisation serait présenté en Conseil des ministres le 10 avril mais scindé en **trois projets de lois** (métropoles, régions et enfin départements, intercommunalités et communes) débattus à des échéances diverses d'ici à un an. Il a été confirmé lors de ce Conseil des Ministres que le département était consacré comme chef de file dans le domaine du tourisme. Toutefois, la commission des lois du Sénat du jeudi 16 mai 2013, qui a adopté le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a redéfini et précisé les compétences pour lesquelles serait désigné un chef de file : **la région pour l'aménagement et le développement durable du territoire, les développements économiques et touristiques**, l'innovation et la complémentarité entre les modes de transport ; le département pour l'action et la cohésion sociale, l'autonomie des personnes, l'aménagement numérique et la solidarité des territoires ; **le bloc communal pour l'accès aux services publics de proximité, le développement local et l'aménagement de l'espace**.

Lors de l'audience du 21 mai 2013, Sylvia PINEL a rappelé à Marc FRANCINA la position du Gouvernement en faveur du chef de filat **des départements** en matière de tourisme.

Nouveau revirement lors de l'examen en séance du texte au Sénat le 31 mai dernier : le gouvernement souhaitait attribuer aux départements le rôle de chef en matière de tourisme, mais la commission des Lois, suivie par le Sénat, l'a refusé – et **aucun chef de file n'a été désigné sur cette compétence**.

De nouveaux rebondissements auront très certainement lieu dans les semaines à venir... Nous suivons de près ce dossier et vous relayerons les informations.

4) Casinos

*La commission des lois de l'Assemblée Nationale a examiné mardi 30 octobre, sur le rapport d'Olivier DUSSOPT, rapporteur pour avis, les crédits de la mission "relations avec les collectivités territoriales" et les articles rattachés à cette mission.

A cette occasion, le Président de la commission des lois, le Député Jean-Jacques URVOAS, a présenté un amendement dont l'objet était d'affecter par défaut les recettes fiscales que les communes tirent de la présence d'un casino sur leur territoire aux EPCI, à condition qu'ils réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme.

Le Député URVOAS a justifié sa démarche en s'appuyant sur l'argument selon lequel les personnes fréquentant un casino ne proviennent pas uniquement de la commune mais de toute la région environnante.

Le Président FRANCINA et Jean-Pierre DUFAU, alors Député-Maire de Capbreton (40) et Président de la commission Casino de l'ANMSCCT, ont immédiatement réagi en prévenant l'ensemble des adhérents de l'association des dangers liés au risque d'adoption de l'amendement URVOAS. Ils ont également alerté les députés disposant d'un casino dans leur circonscription par une campagne d'e-mailing très ciblée (31 octobre, 5 novembre et 12 novembre 2012).

Finalement, l'amendement URVOAS-DUSSOPT a été discuté en séance publique le 15 novembre 2012 et retiré à la demande du Gouvernement.

*Mais un autre amendement dit SCHWARTZENBERG concernant les communes accueillant un hippodrome a été adopté au cours de cette même séance publique.

Il prévoit que le produit du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dû par le Pari Mutuel Urbain (ou les sociétés de courses intéressées pour les paris organisés) est affecté à concurrence de 15 % non plus aux communes mais aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes.

Cette disposition a été définitivement adoptée dans le projet de loi de finances pour 2013, le 20 décembre 2012 (lecture définitive à l'Assemblée Nationale).

5) Présence des CRS sur les plages

- La Cour des comptes a pointé dans un rapport rendu public mercredi 14 novembre 2012 le recours aux CRS pour la surveillance des plages l'été, **un dispositif que la Cour qualifie d' « irrégulier » qui ne saurait être durablement maintenu.**

S'agissant du secours en montagne, l'entrée des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours) dans le dispositif - alors que des services de l'Etat (CRS et gendarmes) sont déjà présents - "pourrait soulever un problème identique de charge pour le contribuable local, avec le financement de services intervenant en doublons de ceux déjà existants", s'inquiète la Cour.

Par courrier en date du 29 novembre 2012, Marc FRANCINA a rappelé à Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur, que les CRS sur les plages n'interviennent pas seulement en qualité de MNS, ils assurent également une présence policière qui garantit la sécurité aux usagers sur la plage, la baignade, la bande des 300 mètres, les interventions sur les conflits d'usage... Il lui a également demandé qu'il puisse rencontrer une délégation de maires de l'Association afin de discuter avec lui de cette question préoccupante.

Par courrier du 11 janvier 2013, le Ministre a répondu qu'il était « attentif aux responsabilités incomptes aux élus locaux pour garantir la sécurité des touristes comme de leurs administrés pendant l'été » et que nous serons « tenus informés des dispositions qui pourront être prises pour continuer à assurer dans les meilleures conditions la surveillance des plages du littoral ».

6) Hébergements touristiques

a) Rénovation de l'immobilier de loisirs

Un travail de concertation entre les associations des élus des communes touristiques (ANEM, ANMSM, ANMCT, ANEL et ANMSCCT) est actuellement en cours.

La SCET, société de conseil spécialisée, a été missionnée en février 2013, pour mener une étude centrée sur la création de structures immobilières de type « foncières ».

Dans un courrier adressé à la Ministre PINEL le 27 mars 2013, Frédérique MASSAT, Présidente de l'ANEM, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Président de l'ANMSM, Jean-François RAPIN, Président de l'ANEL et Marc FRANCINA ont indiqué leur souhait d'être associés aux travaux en cours, afin que les élus puissent les enrichir de leur expérience de terrain et prendre part à l'élaboration de propositions du plan en cours d'élaboration. Ils ont également sollicité une audience auprès de la Ministre pour exposer leur point de vue.

Il faut également noter l'audition du 4 juin par le Député WOERTH du Président FRANCINA en présence de la DGCIS, Atout France, des associations d'élus (ANEM, ANMSM et ANEL) et de la Compagnie des Alpes.

b) Remise aux normes des établissements hôteliers

L'hôtellerie indépendante de nombreuses communes touristiques est en difficulté. Il convient d'insister sur le coût très élevé des remises aux normes qui concernent deux domaines :

- La mise en sécurité incendie
- L'accessibilité des établissements pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Sur ce dernier point, il faut rappeler les éléments suivants :

-L'obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité, avant la **date butoir du 1er janvier 2015**, avec les normes d'accessibilité « ne peut être tenue » a révélé la mission chargée d'évaluer les difficultés rencontrées dans l'application des dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti de la loi du 11 février 2005.

-Par ailleurs, une mission a été confiée à la sénatrice Claire-Lise CAMPION, qui a reçu notre Président le 6 novembre 2012, pour permettre de fixer un échéancier et un plan d'action afin de maintenir les objectifs fixés par la loi.

Conscient du coût de cette mise en accessibilité pour les hôteliers, il a rappelé à la Sénatrice avoir essayé à de multiples reprises (et toujours en concertation avec les organisations professionnelles) de différer la date du 1^{er} janvier 2015 ou à tout le moins de trouver des solutions alternatives. Il a notamment indiqué à la Sénatrice l'intérêt de **s'orienter vers des solutions de mutualisation** qui permettront aux petites communes d'aborder la problématique des mises aux normes plus sereinement.

En réponse au courrier du Président du 19 mars 2013, le Premier Ministre lui a indiqué qu'il avait demandé à Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre chargée des personnes handicapées, de préparer le prochain Comité interministériel du handicap. A cette occasion, le plan d'action du Gouvernement en matière d'accessibilité sera défini sur la base des propositions développées dans le rapport de la Sénatrice CAMPION. C'est pourquoi le Premier Ministre a transmis son courrier à Marie-Arlette CARLOTTI en lui demandant de le tenir directement informé des initiatives du Gouvernement sur ce sujet.

7) Renforcement de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) et communes touristiques

Yvon BONNOT, Maire de Perros-Guirec (22), a saisi le Président de la question du renforcement de la loi SRU et de ses implications sur les communes touristiques.

La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social durcit la loi SRU notamment quant au quota minimum de logements sociaux qui passe de 20 à 25% des résidences principales. Le montant du prélèvement imposé aux communes qui ne respectent pas ce quota serait quant à lui multiplié par cinq.

Selon Yvon BONNOT, l'application de la loi occasionnerait de façon immédiate une augmentation significative des charges locales estimées à 490.000 euros pour sa commune, ce qui représenterait plus de 3 points d'augmentation du taux de la taxe d'habitation.

Les décrets d'application de la loi ne sont toujours pas publiés. Le Président a donc saisi le cabinet de la Ministre DUFLOT pour obtenir une audience et demander un assouplissement de ces mesures pour les communes soumises à **une forte pression foncière**. Aucune réponse à ce jour.

8) Rythmes scolaires

* Le décret 2013-77 sur les rythmes scolaires publié le samedi 26 janvier 2013 au Journal Officiel, fixe le retour à **la semaine de 4 jours et demi**, dès la rentrée 2013 (sauf dérogation) et a établi, pour les communes, au 1^{er} mars 2013 (reportée au 31 mai) la date butoir de demande de report de la réforme à la rentrée 2014.

Le projet a un fort impact sur les finances communales : organisation d'une garderie, recrutement d'agents territoriaux spécialisés des écoles et d'animateurs, réorganisation de l'entretien des établissements, des transports scolaires, organisation ou non d'une cantine le mercredi midi.

Le projet de loi de « refondation de l'école » est examiné, en première lecture, à l'Assemblée nationale. Marc FRANCINA a demandé une audience à Vincent PEILLON qui n'a pas encore été fixée à ce jour.

*En ce qui concerne **le calendrier scolaire 2013-2014** publié le 23 novembre 2012, Marc FRANCINA a rappelé au Ministre de l'Education Nationale dans un courrier du 26 novembre que l'association n'avait pas été consultée sur ce calendrier et donc n'avait pas pu émettre d'avis. A ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse de la part du Ministre.

Le calendrier scolaire 2013-2014 prévoit notamment un étalement des retours des enfants des vacances de printemps jusqu'au 12 mai 2014. Un tel retour est beaucoup trop tardif car il a pour effet de réduire le troisième trimestre qui est déjà très court. En outre, ce calendrier va également priver de très nombreuses stations de montagne d'une importante fréquentation des familles en fin de saison, et empêcher également les stations du littoral de bien démarrer la saison à l'occasion des « ponts » de début mai, inclus dans les vacances.

Pour des raisons économiques et sociales, nous souhaitons pouvoir discuter avec le Ministre de l'organisation des rythmes scolaires des élèves sur l'année, revoir les congés 2013-2014 et mettre en place un calendrier triennal glissant.

Un premier courrier commun avec les autres associations d'élus (ANMSM, ANEM, ANEL) a été envoyé le 27 septembre 2012, puis un autre le 20 mars 2013 à Vincent PEILLON, notamment pour le rencontrer. Mais à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Marc FRANCINA a posé une question écrite au **Ministre de l'Education Nationale, publiée au Journal Officiel le 16 avril 2013** sur le « calendrier triennal glissant », permettant ainsi aux professionnels et aux élus de pouvoir s'organiser et préparer les saisons touristiques dans les meilleures conditions.

Résumé de la réponse : le Ministre entend mieux répondre au rythme de l'élève en respectant l'alternance sept semaines de cours - deux semaines de vacances, conformément aux recommandations des chronobiologistes. Cela va dans le sens d'un rééquilibrage entre les périodes des apprentissages et les périodes de repos. L'allongement de deux jours des vacances de la Toussaint obéit à cette préoccupation en faveur de l'intérêt des élèves et notamment des plus fragiles.

*Le ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON a préconisé dimanche 24 février 2013 une réduction des vacances d'été à six semaines réparties en deux zones mais n'ouvrira pas le débat avant 2015, lorsque sera achevée la réforme de la semaine de 4,5 jours.

Il a également annoncé le 20 mars 2013 qu'il installerait après le 31 mars un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires.

Sur ce sujet, nous souhaitons également être associés aux réflexions.

9) Classes de découverte

Géraldine LEDUC et Foucault JANCEL ont été auditionnés le 18 avril 2013, dans le cadre de la mission d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs confiée par La Commission des Affaires Culturelles et de l'Education le 28 novembre 2012, à Annie GENEVARD, présidente ainsi qu'à Michel MENARD, rapporteur.

Ceux-ci ont tout d'abord pris en compte la problématique des transports qui représente plus de 30% du coût de ce type de séjour et dont l'organisation de l'offre commerciale de la SNCF ne coïncide pas avec les besoins de la clientèle.

Ils ont pris connaissance du projet de relances des classes de découvertes mené par un groupe d'associations d'élus créé par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) dont font partie l'ANMSCCT, l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL). Ce projet a pour but de mettre en place des ambassadeurs locaux, d'harmoniser et centraliser les informations des communes « réceptrices » ou « émettrices » de classes de découvertes.

10) Tourisme social

Géraldine LEDUC et Michael BISMUTH ont été auditionnés par Claudie BUISSON et Elisabeth ROURE du Contrôle Général Économique et Financier le mardi 23 avril 2013.

Au centre des discussions : le tourisme social, domaine à propos duquel Mme BUISSON devrait prochainement remettre un rapport à la Ministre Sylvia PINEL.

Il a été notamment convenu que l'ANMSCCT pourrait être amenée à accompagner des expériences pilotes en ce qui concerne la facilitation d'accès aux équipements sportifs des communes touristiques par les habitants les plus fragiles économiquement.

IV) Actualité des dossiers environnement et développement durable

1) 5^{ème} édition du concours des Sceptres d'Or du développement durable

Pour la cinquième année consécutive l'ANMSCCT a proposé à ses adhérents de participer au concours des Sceptres d'Or du Développement Durable, créés en 2006 à mon initiative. J'ai confié à notre association l'organisation de ce concours pour la catégorie « Commune » afin d'encourager les Maires à valoriser leurs initiatives.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le Mardi 5 décembre 2012 à la Mairie du Vème arrondissement de Paris.

Le jury a récompensé la commune de Fouesnant-les Glénan (29) pour la restauration d'un milieu naturel : le marais de Mousterlin. Un Coup de Cœur a été décerné à la commune de Saint-Gilles-Croix de Vie (85) pour ses jardins partagés qui participent à l'urbanisme et créent du lien social. Cette année un Sceptre d'Or mention spéciale « international » a été remis à l'Association des petites villes touristiques de Russie pour ses réalisations en faveur d'un tourisme durable.

Le trophée des Sceptres d'or sera remis à Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant-les Glénan demain à la fin de la journée, ainsi que le Coup de cœur à Patrick NAYL, Maire de St Gilles Croix de Vie (85).

Les questionnaires pour la prochaine édition sont disponibles dans les mallettes des congressistes, soyez nombreux à participer !!!

2) Réseau Agenda 21 et Tourisme durable

Lancé en 2009, ce réseau réunit des communes touristiques engagées dans une démarche d'Agenda 21 et souhaitant y intégrer les enjeux et les actions en faveur du tourisme durable.

Après 3 ans de travail et d'accompagnement pour aider ces communes à mettre en place leur démarche d'Agenda 21 le réseau se clôture. Mais il continuera à vivre sous de nouvelles formes, par les commissions et rendez-vous du Comité 21 et de l'Association, les sites Internet et congrès de nos deux structures et au travers d'un événement annuel porté par les communes initiatrices et ouvert à d'autres communes intéressées.

Un événement de restitution aux collectivités locales, à la presse et aux acteurs du tourisme durable est prévu à la fin de l'année 2013 où les communes actrices de ce réseau seront à l'honneur pour présenter leurs réalisations.

3) Commission Environnement et Développement durable des territoires et Commission patrimoine

La Commission Patrimoine et la Commission Environnement et Développement Durable des Territoires se sont réunies conjointement le 22 octobre 2012 au Palais du Luxembourg à Paris. Cette séance a été l'occasion d'aborder la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et naturel.

La commission Environnement s'est ensuite réunie au Palais Bourbon le vendredi 22 mars 2013, en partenariat avec Suez Environnement. La journée était consacrée aux solutions énergétiques pour les collectivités locales et aux vacances durables dans les communes touristiques. La prochaine édition de la commission aura lieu à l'automne.

Un atelier est consacré demain à l'organisation et à la valorisation du tourisme durable.

4) 36.000 pour le tri

Dans le cadre de son action 36 000 pour le Tri, Eco-Emballage a organisé une réunion d'échanges sur les moyens d'impliquer la population touristique dans la vie locale le vendredi 29 mars 2013 à Soulomès (46) en partenariat avec notre Association.

Chaque Maire a pu témoigner et partager ses bonnes pratiques en matière de développement durable au bénéfice des touristes et des habitants.

5) Certification pour la qualité des eaux de baignade

La Commission européenne a fixé comme objectif d'atteindre en 2015 un niveau de « qualité au moins suffisante » pour toutes les eaux de baignade, littorales et intérieures, au regard des analyses microbiologiques.

Notre association interpelle les Maires concernés par cette réglementation pour les eaux littorales et les eaux intérieures pour les communes disposant d'un espace de loisir (lac, rivière, plan d'eau, base de loisir ...) et leur rappelle régulièrement les délais impartis par la Directive 2006/7/CE.

Le référentiel de ce dispositif est disponible sur le site du ministère de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>

V) Le label FAMILLE PLUS

Le Comité national de Gestion Famille Plus est présidée depuis un an par M. Pierre BALME, Maire de Venosc-Les 2 Alpes (38). Depuis le 22 mai 2013, le label Famille Plus compte **115 destinations labellisées** : 46 destinations Mer, 45 destinations Montagne, 17 destinations Nature, et 7 Villes. L'association gère la moitié de ce réseau.

-La journée annuelle nationale des référents Famille Plus s'est tenue le 28 novembre 2012 au Sénat sur la base d'un débat participatif dont la communication du label fut le thème principalement abordé.

-Le groupe de travail des territoires Mer et Ville s'est réuni le 29 novembre 2012 et la journée des référents Mer et Ville le 28 mars au Palais Bourbon. Ces journées de travail ont été consacrées à la présentation des actions de promotion organisées 2012/2013 notamment l'organisation d'un concours photos pour les familles à l'occasion du week-end Famille Plus, l'achat d'insertions publicitaires dans des magazines grand public et le lancement d'une campagne de communication sur le web.

-Des échanges régionaux entre les CRD/CDT et les destinations Famille Plus afin sont en cours afin d'évoquer les possibilités d'actions communes notamment en Normandie et dans le Languedoc-Roussillon. Les pistes de travail sont prometteuses.

1) Les actions nationales du Comité de Gestion du label

Suite aux dernières réunions du Comité national de Gestion il a été validé :

- La refonte du site Internet www.familleplus.fr qui sera la priorité de l'année 2013.
- La réalisation d'un blog Famille Plus interne, dédié aux référents et acteurs du label
- La mise en place en 2014 d'un certificat et d'autocollants millésimés pour les prestataires engagés dans la démarche

- La signature d'une convention de partenariat avec le groupe Avis-Budget afin de bénéficier de leur notoriété.

Un projet pilote a été engagé avec la ville du Havre (76) en septembre 2012 concernant la labellisation d'une communauté d'agglomération. Le travail engagé a permis d'aboutir à la labellisation de l'agglomération havraise avec une offre homogène qualitative sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des communes étant des communes touristiques.

2) Agenda des évènements

- Le Week-end National Famille Plus a été organisé autour du thème du poisson d'avril. A cette occasion, notre association a organisé un concours photos du 1er avril au 12 mai sur le thème « poisson d'avril ». Une affiche et un site Internet dédié ont été créés spécialement pour cet événement : www.concoursfamilleplus.fr

Une vingtaine de lots ont été offerts par les 56 communes participantes. L'objectif de ce concours, en plus de valoriser les communes et les socioprofessionnels participants était de développer la notoriété du label et de valoriser son image.

Un plan de communication a été mis en place avec l'envoi d'un communiqué de presse, une présence sur des sites Internet spécialisés tourisme et famille, l'envoi d'e-mailings ainsi qu'une campagne web d'un mois, en partenariat avec Atout France et d'Havas.

Le jury qui s'est réuni le 30 mai va récompenser une vingtaine de familles pour leurs photos qui seront mises à l'honneur dans la prochaine newsletter Famille Plus à la Une et sur le site Internet du concours : www.concoursfamillesplus.fr. Les photos gagnantes seront dévoilées le 1^{er} juillet.

- Une réunion d'information Famille Plus a été organisée hier après-midi en partenariat avec la Mairie et l'office de Tourisme. Le CRT de Bretagne et le CDT du Finistère ont également été invités à intervenir. Cette réunion était ouverte aux référents et socioprofessionnels de tous les territoires et à toutes les communes, labellisées ou non. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez aller sur le stand Famille Plus dans l'espace exposant.

VI) Questions diverses

J'insiste sur le fait que notre Association reste attentive à toutes les questions, qui se posent à vous. Notre équipe permanente y répond et vous donne des conseils, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au siège qui se trouve au centre de Paris

Avant de conclure, je vous rappelle que notre association a engagé des partenariats avec des associations de communes touristiques de **pays étrangers**, le premier a été signé avec la Grèce et le deuxième avec la Russie. C'est dans ce cadre que nous avons accueilli en novembre 2010 une délégation de Maires russes à Provins, puis au Sénat, une réunion du CEFIC a été organisée à Ouglitch en juillet 2011.

Un séminaire de travail sur *l'organisation du tourisme en France et en Russie – Evolutions récentes* s'est tenu le jeudi 25 et le vendredi 26 octobre 2012 au Palais-Lumière d'Evian-les-Bains. Une délégation de 9 élus russes a ainsi été accueillie par notre Président Marc FRANCINA.

Pour conclure, je remercie notre président pour la confiance qu'il m'accorde et pour la façon dont il anime notre Association. Compte tenu des difficultés liées au transport, Marc FRANCINA n'a pas hésité à venir en voiture d'Évian à Fouesnant-les Glénan : ces onze heures de voyage méritent vos applaudissements ! Je remercie également Géraldine LEDUC et l'ensemble de son équipe pour l'efficacité dont ils font preuve et pour leur travail remarquable. Enfin, pour ceux qui aiment l'aviation, je vous recommande l'ouvrage de notre collègue, Olivier PAZ. Par ailleurs, j'indique au président que de nombreux

participants à notre assemblée générale seraient ravis d'être accueillis l'an prochain par Terre-de-Haut, en Guadeloupe.

Je vous remercie de votre vigilante attention. J'ai été très heureux de communiquer avec vous sur ces sujets.

Marc FRANCINA

Je tiens à remercier Philippe MOST, qui a su résumer en peu de temps un rapport de soixante pages.

Bruno LEPRAT

Je remercie votre Association de la confiance qu'elle m'accorde pour animer vos échanges. Je travaille pour *Maires de France*, *La Gazette des communes* et divers supports ayant pour spécialisation l'activité touristique territoriale.

Il sera question ce matin du nerf de la guerre, à savoir des finances, et de la façon de me gérer le levier d'action que représente la recherche de financements. En raison des grèves d'Air France et de la SNCF, Serge MORVAN, Directeur Général des Collectivités Locales (DGCL), regrette vivement de ne pouvoir se joindre à nous. Son propos sera relayé par Frédéric REISS, Député-maire de Niederbronn-les-Bains (67). Le maire d'Enghien-les-Bains (95), Philippe SUEUR est également excusé.

Marc FRANCINA

Avez-vous envie de réagir à la présentation de Philippe MOST, concernant par exemple l'avenir de l'Association ?

De la salle

J'étais étonné de l'importance démographique de quelques villes qui nous rejoignent cette année, notamment Angers (49) et Metz (71).

Marc FRANCINA

Nos services s'efforcent d'agrandir notre réseau. Ces grandes villes auxquelles vous faites référence se sont rendues compte de l'utilité de l'Association, depuis la reconnaissance juridique de la notion de commune touristique dans la loi de 2006 sur les stations classées. De plus, les cabinets ministériels ont pris l'habitude de nous auditionner avant toute mesure concernant le tourisme. Même s'ils ne nous écoutent pas systématiquement, ils prennent acte de nos propos. C'est pourquoi les grandes villes viennent nous rejoindre car, bien qu'elles disposent de services étoffés, elles sont moins au fait des enjeux touristiques.

Bruno LEPRAT

L'Association pourra-t-elle facilement piloter cette réunion entre grandes et petites villes ?

Marc FRANCINA

Oui. Les grandes villes disposent de structures touristiques, bien cadrées. Elles peuvent mener une réflexion intéressante avec les petites villes et les stations classées car le tourisme – comme je le rappelais à la ministre – est transversal. C'est pourquoi nous aurions aimé que la ministre du tourisme dépende directement de Matignon, non du ministère de Bercy.

De la salle

Nous sommes favorables à la diversification touristique : la nature, la mer, la montagne, la ville sont toutes concernées par le tourisme.

Bruno LEPRAT

Il est à présent temps d'ouvrir notre Congrès.

